

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 octobre 2014**

Décision n° **B-2014-0398**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Parc Blandan - Esplanades et douves - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Claire Le Franc

Compte-rendu affiché le : mardi 14 octobre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 13 octobre 2014**Décision n° B-2014-0398**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Parc Blandan - Esplanades et douves - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 septembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Par décision n° B-2011-2048 du 17 janvier 2011, le Bureau a autorisé la signature du marché public de prestations intellectuelles pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du Parc Blandan à Lyon 7°.

Ce marché a été notifié sous le numéro 11521211 le 18 avril 2011 au groupement d'entreprises Projet Base/Exploration Architecture/Omnium Générale d'Ingenierie/CSD Azur/On pour un montant de 2 157 352,50 € HT, soit 2 580 193,59 € TTC.

Par décision n° B-2013-4183 du 13 mai 2013, le Bureau a autorisé monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 d'un montant de 103 700,00 € HT, entraînant une augmentation de 4,81 % du marché initial.

En 2014, la société CSD Azur a changé de dénomination et est devenue EODD Ingénieurs Conseils.

Suite à la mise à jour d'ouvrages de fortifications enterrés en phase travaux, il est nécessaire de recourir à un avenant n° 2 pour prendre en compte les prestations complémentaires de la part de la maîtrise d'œuvre.

Lors de la phase de terrassements des abords du château Lamotte, le mur de fortifications a été dégagé, permettant de mettre à jour l'avancée du bastionnet sur la rue de l'Epargne. Il s'est avéré que celui-ci comportait une échauguette, petite guérite en pierre s'inscrivant dans la continuité du rempart.

La reconstitution de l'échauguette permettrait de redonner une limite claire à la parcelle du château et de résoudre ainsi les risques d'intrusion par cet accès. L'architecte des bâtiments de France a donné son accord pour la réalisation de ces travaux.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 7 125,00 € HT, soit 8 550,00 € TTC porterait le montant total du marché à 2 268 177,50 € HT, soit 2 712 768,79 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 5,14 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 26 septembre 2014, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 11521211 conclu avec le groupement d'entreprises Projet Base/Exploration Architecture/Omnium Générale d'Ingénierie/EODD Ingénieurs Conseils/On pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du Parc Blandan à Lyon 7°.

Cet avenant d'un montant de 7 125,00 € HT, soit 8 550,00 € TTC porte le montant total du marché à 2 268 177,50 € HT, soit 2 712 768,79 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense supplémentaire correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 9 janvier 2012 pour la somme totale de 68 163 200 € en dépenses et de 24 289 200 € en recettes.

4° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2015 - comptes 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2014.